



DELIBERATION N°20140138 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ACTIVITES PERISCOLAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2013-2014 - TROP PERÇU DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES - DEMANDE DE REVERSEMENT

MME COFFY BEATRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

La ville de Saint-Chamond en partenariat avec l'Education Nationale proposait jusqu'à l'année scolaire 2013/2014, des activités culturelles sur le temps d'études surveillées (16h30-17h30) pour les élèves des établissements scolaires publics du 1er degré.

Ces activités étaient proposées par des associations locales.

Activités proposées sur l'année scolaire 2013/2014 et trop perçu

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2013, un budget prévisionnel de 16 109.59 € avait été attribué à quatre associations : Léo Lagrange, la MJC, le club d'échecs et le centre social Izieux-Le Creux.

Elles ont proposé des activités au regard d'un prévisionnel d'heures sur l'année scolaire 2013/2014.

Ce coût prévisionnel total a fait l'objet d'un versement unique après le vote du budget municipal d'avril 2014.

Au vu du bilan qualitatif et quantitatif réalisé en fin d'année scolaire, il apparait le décompte définitif suivant :

Associations	Léo Lagrange	MJC	Le Club d'échecs	Centre social Izieux-Le Creux
Coût prévisionnel voté	11 174.59 €	997.50 €	525.00 €	3 412.50 €
Subvention versée	11 174.59 €	997.50 €	525.00 €	3 412.50 €
Réalisé après bilan	8 286.74 €	912.00 €	480.00 €	3 035.50 €
Trop perçu	2 887.85 €	85.50 €	45.00 €	377.00 €

Total des trop perçus : 3 395.35 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **de demander** le reversement des sommes trop perçues par les quatre associations énoncées ci-dessus, dans le cadre des activités périscolaires réalisées durant l'année scolaire 2013/2014,
- **d'autoriser** l'émission des titres de recettes correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD